

# Mycotoxicologie en réseau – La lettre d'information (numéro 2)

réseau inter-sociétés d'information sur les intoxications par champignons

## Des nouvelles du réseau

### Bilan des cas, bilan fonctionnel

#### Un nouveau syndrome d'intoxication inédit, au Japon

#### Point d'actualité sur le « bidaou » (*Tricholoma equestre* s.l.)

## Des nouvelles du réseau

Le réseau de correspondants de mycotoxicologie dans les associations se met en place. A son actif, nous pouvons retenir l'existence :

- de 25 correspondants,
- de 15 signalements d'intoxication,
- d'une fiche de déclaration testée,
- d'une *Lettre d'information*.

## Bilan des cas

15 intoxications par champignons ont été signalées, certaines (4) hors de la région (Auvergne, Limousin et Franche-Comté), d'autres (5) concernant des intoxications anciennes comme c'était demandé pour le rodage du système, d'autres enfin provenant de l'hôpital de Grenoble. Tous ces signalements ont permis de tester et de modifier la fiche de déclaration et d'en organiser la récupération des données. Certaines fiches sont parvenues renseignées, via la messagerie et le courrier postal, d'autres sous forme de compte rendus dactylographiés saisis *a posteriori*.

28 intoxiqués ont été recensés, 14 hommes et 13 femmes (sexe non précisé dans 1 cas) ; une intoxication collective a concerné 11 personnes. L'âge était connu 26 fois ; la moyenne était de 38 ans, la médiane de 36 ans et les mini et maxi respectivement de 3 et 70 ans. Trois enfants étaient recensés (3, 5 et 10 ans).

Les espèces responsables sont listées dans le tableau suivant. Celles figurant au dessus du trait gras concernent les intoxications anciennes.

Tableau. Espèces responsables d'intoxication

Espèces ramassées	Espèces identifiées	Par qui ?
Rosés	"Amanite phalloïdes des prés"	Pharmacien
<i>Agaricus campestris</i>	<i>Agaricus xanthoderma</i> ou var.	Michon
<i>Entoloma clypeatum</i>	<i>Entoloma rhodopolium</i>	Michelland
<i>Hygrocybe cf. conica</i>	<i>Hygrocybe cf. conica</i>	Durand
Clitocybe nébuleux	<i>Lepista nebularis</i>	Pisot
	Amanite phalloïde	
<i>Tricholoma aggregatum</i>	Entolome livide	Ladreyt
Petit gris	Entolome livide	?
	<i>Hebeloma pallidoluctuosum</i>	?
<i>Marasmius oreades</i>	<i>Lepista fasciculata</i> ?	Moreau
<i>Tricholoma pardinum</i>	<i>Tricholoma pardinum</i>	Morel Fournier
<i>Marasmius oreades</i>		
Coulemelle		
Bolets (des bois)		
Amanite César (œufs)		

On remarque le nombre d'informations manquantes, surtout en ce qui concerne l'identification de l'espèce et le mycologue identificateur. Les intoxications par *Amanita phalloïdes* et *A. pantherina* proviennent du Limousin. L'identification de *Lepista fasciculata* (Auvergne) est incertaine (identification photo).

Le délai d'apparition des signes cliniques était inconnu dans 2 cas. Le délai moyen (comme la médiane) était de 45 minutes. Il a dépassé la barre des 6 heures à 2 reprises.

Les signes cliniques étaient surtout digestifs (nausées 7, vomissements 21, douleurs digestives 3, diarrhées 22) avec leurs conséquences liées aux pertes hydriques et en minéraux (déshydratation 12, faiblesse 4, crampes musculaires 3). Parmi les autres signes, étaient rapportés des signes généraux (transpiration 10, frissons 10) et neurologiques (maux de tête 1, vertiges 2, hallucinations 2).

La description clinique a permis d'identifier avec plus ou moins de certitude l'un des syndromes mycotoxicologiques dans 22 cas (gastro-intestinal 17, muscarinique 3 (dont 1 incertain), panthérinien 1, phalloïdien 1). Des troubles sensitifs non habituels étaient présents dans un cas d'intoxication par *Entolome livide*.

Les modalités évolutives mentionnaient huit hospitalisations, un recours à la greffe hépatique et l'absence de décès.

## Bilan « fonctionnel » du réseau

Parmi ce qui reste à mettre en place et à améliorer, il y a :

- la circulation de l'information, qu'il s'agisse de la remontée de l'information, comme de sa diffusion. Cette étape ne s'est pas déroulée, de façon optimale, et un effort de structuration et d'animation est nécessaire ;

- le réseau des correspondants : l'objectif est « un correspondant par société » et, si possible pour les facilités de communication, connecté à l'Internet. Mais quelle valorisation pour ce correspondant ? Celle d'être reconnu avec cette spécificité au sein de sa société ; celle de recevoir une information « descendante » liée à l'activité du réseau, permettant à son tour d'informer ;

.../...

# *Mycotoxicologie en réseau – La lettre d'information (numéro 2)*

## *réseau inter-sociétés d'information sur les intoxications par champignons*

– le renforcement du signalement. Conséquence directe de ce qui précède, il y a peu de signalements actuellement. C'est pourtant ce qui fera vivre ce réseau, et c'est ce point qu'il faut nécessairement faire évoluer pour permettre la viabilité de ce projet. L'une des questions est : Comment être informé, s'informer des cas d'intoxication ? L'idée de remettre sur pied comme dans le passé une liste de mycologues susceptibles d'assurer une identification lors d'une intoxication (liste déposée au centre antipoison) est peut être à revoir. Un autre axe de réflexion (en cours) est un couplage éventuel avec les cas d'intoxications recensés par ce même centre antipoison ;

– la diffusion d'informations auprès des correspondants doit être effective, sous la forme d'un rapport annuel des cas recensés, de mini dossiers thématiques centrés autour des problématiques récurrentes : réglementation et contrôle de la vente de champignons ; réflexion sur une liste de champignons interdits à la consommation ; risques liés aux champignons hallucinogènes, actualités en matière d'intoxication par champignons, mise au point de traitement (Bastien)...

– l'intégration sur le site de la F.M.D.S. (et d'autres sociétés) est souhaitable afin de pouvoir disposer d'une fiche de déclaration accessible, –imprimable qui remplie à la main pourrait être expédiée par voie postale, –numérique qui une fois renseignée sur son propre ordinateur pourrait être adressée par e-mail, en attendant pourquoi pas des renseignements directement saisis en ligne. De la même façon la réalisation d'un mini guide des questions- pour le remplissage de la fiche de cas, a été suggérée ;

– dynamiser le fonctionnement. L'idée initiale d'une réunion non pas maintenant de lancement mais de consolidation est peut être à reprendre.

Si ce bilan peut apparaître mitigé, soyons assurés que les choses avancent !

### **Un nouveau syndrome toxique inédit, au Japon**

L'automne 2004 a été marqué au Japon par une épidémie d'encéphalopathie, mortelle dans 30% des cas, et qui pourrait être rapportée à la consommation de champignons. Qu'on en juge ! Environ 50 cas d'encéphalopathie ont été recensés au Japon : 80% avaient une insuffisance rénale préexistante et 90% avaient absorbé *Pleurocybella porrigens* (une pleurote blanche pouvant être confondue avec la pleurote en huître), une espèce largement consommée.

Des signes neurologiques sont apparus 2-3 semaines après l'ingestion, avec des mouvements incontrôlés (comme des tremblements), une difficulté d'élocution, une fatigue musculaire, et pour les plus graves un coma et des convulsions.

Ceux qui sont décédés sont ceux qui avaient l'insuffisance rénale la plus sévère. Tout s'est passé comme si les intoxiqués insuffisants rénaux sévères ont été dans l'incapacité d'éliminer une toxine apportée par une consommation plus importante de *Pleurocybella porrigens*. La toxine (inconnue) a pu alors agir sur son organe cible, le cerveau.

On note comme fait marquant un été très chaud, une poussée de *Pleurocybella porrigens* exceptionnelle, précoce, très abondante, avec des spécimens de grande taille. Ces conditions ont peut être pu engendrer des concentrations plus importantes en toxine.

Une autre question – d'importance – est de savoir si le binôme *Pleurocybella porrigens* désigne la même espèce en France (elle est consommée dans l'Est) et au Japon.

### **Point d'actualité sur le « bidaou »**

Depuis l'arrêté de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) du 16 juin 2004, édictant pour 1 an : « ... L'importation, la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux du tricholome équestre (*Tricholoma auratum*, *T. equestre* et *T. flavovirens*) à l'état frais ou réfrigéré, communément appelé « bidaou », « jaunet », « chevalier » ou « canari », sous quelque forme que ce soit, est suspendue pour une durée d'un an à compter de la publication du présent arrêté.... ». Un arrêté complémentaire du 18 novembre 2004 a subtilement remplacé « réfrigéré » par « transformé », histoire d'impliquer toutes les formes possibles de conservation.

Une publication finlandaise récente (2005) met à nouveau en évidence (chez la souris) une augmentation des enzymes traduisant l'atteinte musculaire lors de la consommation de dose de *Tricholoma flavovirens* correspondant à un repas. Le seul problème de ce travail est que le groupe témoin (négatif par définition) ayant consommé *Boletus edulis* a lui aussi eu une augmentation des mêmes enzymes. Qu'en dire ? L'expérience n'est pas concluante (le témoin n'étant pas un vrai témoin), mais ces résultats sont troublants.

Je suis curieux de savoir comment va se positionner l'AFSSA qui a limité la validité de son arrêté au 15 juin 2005...

Philippe Saviuc